

Compte rendu de la Commission de Suivi de Site de Dijon Sud

18 décembre 2018 - 14h30 en préfecture de Dijon

1/ Ouverture de la séance par la Présidente

La Présidente accueille les participants et excuse M. le Sous-préfet pour son absence. Elle rappelle l'ordre du jour puis passe la parole aux exploitants pour le point suivant.

2/ Présentation du rapport d'activité par les exploitants

2.1/ Raffinerie du Midi

2.2.1/ Principaux changements

Les principaux changements survenus en 2018 sont l'opération décennale du bac 30, bac qui était inutilisé, réactivé pour stocker du SP 98, en prévision de la prochaine opération décennale du bac actuellement utilisé, ainsi que l'amélioration de l'éclairage via l'installation d'ampoules LED.

2.2.2/ Travaux engagés pour la prévention des risques

Les travaux engagés pour la prévention des risques en 2018 sont les suivants :

| Poste | Coût en k€ |
|--|------------|
| <i>Sur les réservoirs et les cuvettes</i> | |
| Opération décennale bac 30 | 380 |
| Inspection quinquennale bac C | 15 |
| Inspection quinquennale bac D | 15 |
| Réfection d'étanchéité des cuvettes conformément au plan de modernisation des installations industrielles (PM2I) | 15 |
| Inspection des soupapes décompression | 5 |
| <i>Défense Contre l'Incendie</i> | |
| Motorisation des vannes des boîtes à mousse | 132 |
| Remplacement d'un proportionneur d'émulseur | 6 |

| | |
|--|----------------|
| Entretien des diffuseurs de couronnes DCI et des boîtes à mousse | 5 |
| <i>Au poste de chargement camions (PCC)</i> | |
| Automatisation des postes source 4 et 5 | 645 |
| Peinture de la charpente du PCC | 55 |
| Inspection décennale des bouteilles anti-pulsatoires | 20 |
| Remplacement du caniveau - avaloir en sortie du PCC (adaptation suite à l'arrivée de camions de 44 tonnes) | 50 |
| Inspection externe des équipements de chargement PCC | 3 |
| | |
| | |
| <i>Autres</i> | |
| Réfection armoire NH / NTH bacs | 42 |
| Passerelle de dépotage éthanol | 55 |
| Système homme mort dépotage éthanol | 6 |
| Réfection de marquage au sol | 5 |
| Amélioration de l'éclairage du dépôt (LED) au PCC et à la cuvette 2 | 41 |
| Remplacement des balises chantier détection gaz | 14 |
| Remise à neuf d'un pompe produit | 8 |
| Entretien des pompes de l'URV | 30 |
| Mesure annuelle d'exposition du personnel au benzène | 3 |
| Entretien des équipements MMR et de sécurité | 6 |
| | |
| TOTAL | 1591 k€ |

2.2.3/ Système de Gestion de la Sécurité (SGS) – Bilan 2018

Actions de formation

18 sessions de formation ont été organisées dans le domaine de la sécurité en 2018 sur les thématiques suivantes : Sauveteur Secouriste du Travail, Exercice sur feux réels, CACES, Plan de prévention, Gestion de sinistre, Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux et Prévention des actes de malveillance.

Évaluation et identification des risques d'accident majeur

L'étude de dangers a été révisée en 2016, transmise à l'administration et approuvée le 29/03/2018.

Contrôles et vérifications

104 visites de sécurité ont été réalisées, dont 30 pour les entreprises extérieures et 74 pour les opérations de chargement au PCC.

100 % du programme de contrôle et de maintenance des mesures de maîtrise des risques (MMR) a été réalisé.

Les inspections et audits internes ont porté sur les thématiques suivantes : la réglementation des transports de matières dangereuses ADR / RID / ADN , le SGS I, le système de management de la qualité et de l'environnement SMQE (certifications ISO 14001 & 9001) .

L'inspection de la DREAL s'est déroulée le 18 octobre 2018.

Exercices

12 exercices incendie ont été réalisés, testant les aspects humains - réactivité, connaissance des équipements, choix techniques, ainsi que le bon fonctionnement du matériel. La participation du SDIS à l'exercice de novembre a dû être annulée car un exercice spécifique organisé par la préfecture était organisé le même jour.

Contrôles

5 contrôles inopinés de la société de surveillance ont été réalisés, ainsi que 5 contrôles inopinés de l'astreinte dépôt et 2 contrôles de sûreté.

2 réunions ont été organisées avec les transporteurs sur la thématique de la sécurité.

2.2.4/ Incidents et accidents

5 événements de gravité faible (niveau 1) se sont produits :

| Date | Description | Actions |
|----------------|--|--|
| Janvier 2018 | Dysfonctionnement d'une vanne à sécurité positive au PCC | Remplacement de la vanne |
| Février 2018 | Épandage de 100 litres de GO au PCC pendant des travaux | Nettoyage de la piste. Rappel sur mode opératoire à respecter. Surveillance des réseaux |
| Avril 2018 | Légère fuite sur le réseau surpressé DCI | Reprise de la soudure fuyarde et test de pression |
| Septembre 2018 | Panne de la supervision des alarmes | Recours au mode dégradé. Appel à l'automaticien pour mise à jour du programme |
| Décembre 2018 | Épandage de 168 litres de gazole au PCC | Nettoyage de la piste. Rappel de la consigne du double contrôle lors de la déconnexion des bras de chargement. Interdiction de la citerne jusqu'à réparation de celle-ci |

5 événements de gravité modérée (niveau 2) se sont produits :

| Date | Description | Actions |
|--------------|--|--|
| Janvier 2018 | Dysfonctionnement clapet de sortie bac A | Arrêt de l'exploitation du bac avec consignation. Maintenance curative par fournisseur externe |
| Avril 2018 | Panne de groupe DCI P406 | Maintenance curative par fournisseur externe |

| | | |
|--------------|--|--|
| Mai 2018 | Panne sur réseau profibus des vannes motorisées des canons DCI de la cuvette 5 | Passage en mode dégradé (vannes ouvertes manuellement) Dépannage carte réseau en défaut sur une des motorisations |
| Juin 2018 | Panne d'un détecteur d'hydrocarbures gaz optique | Remplacement du détecteur par un en stock et réparation du détecteur défectueux |
| Octobre 2018 | Panne d'un détecteur d'hydrocarbures gaz optique | Remplacement du détecteur par un en stock et réparation |

1 événement de gravité sérieuse (niveau 3) s'est produit, il concerne la qualité et ne relève pas de la matrice de gravité sécurité/environnement :

| Date | Description | Actions |
|--------------|--------------------------------|---|
| Janvier 2018 | Déraillement à l'embranchement | Dépotage de la rame en sécurité Relevage du wagon et de la locomotive déraillés Réfection de la partie de voie dégradée |

Pour information, une inspection complète réalisée par SNCF Infra a eu lieu après relevage et retrait des wagons, elle a préconisé de finir de traiter le virage qui mène au site (virage serré).

Aucun événement de gravité grave (niveau 4) ou catastrophique (niveau 5) ne s'est produit.

2.2.5/ Programme de réduction des risques pour 2019 (au jour de la réunion)

Ces informations sont sous réserve de validation des budgets par le comité de direction :

| Poste | Coût en k€ |
|--|-------------|
| <i>Sur les réservoirs et les cuvettes</i> | |
| Opération décennale du bac 31 | 350 |
| Réfection du réseau foudre aux bacs 32 / A / B | 15 |
| Contrôle des TFI de tous les bacs | 20 |
| Réfection de la peinture du bac 30 | 170 |
| <i>Au PCC</i> | |
| Automatisation des postes de chargement dôme n°2 et 3 | 180 |
| | |
| <i>Autres</i> | |
| Amélioration de l'éclairage du dépôt (LED) cuvettes 4 et 5 | 35 |
| Maintenance de l'embranchement ferré | 50 |
| Entretien des équipements MMR | 15 |
| Révision du dossier technique amiante | 3 |
| Mesure d'exposition du personnel au benzène | 3 |
| TOTAL | 1041 |

2.2/ Entrepôt Pétrolier de Dijon

2.2.1/ Actions réalisées pour la prévention des risques

Formation et sensibilisation

Celles-ci concernent le personnel du site et les intervenants extérieurs (conducteurs et prestataires). Ces derniers suivent un module vidéo d'accueil sécurité des entreprises extérieures et sécurité des conducteurs. Comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre de formations initiales est important, dû au fait l'approvisionnement fluvial du site de Mulhouse s'est reporté sur les camions faute de niveau suffisant dans le Rhin pour faire circuler les barges.

| Suivi Formation Conducteurs 2018 | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------|----------|----------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|------------|
| Année 2018 | | | | | | | | | | | | | |
| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | TOTAL |
| Vidéos | | | | | | | | | | | | | |
| Recyclage | 7 | 6 | 9 | 2 | 4 | 12 | 9 | 15 | 9 | 7 | 12 | | 92 |
| Initiale | 2 | 2 | 7 | 5 | 7 | 49 | 8 | 16 | 6 | 20 | 19 | | 141 |
| Total mensuel | 9 | 8 | 16 | 7 | 11 | 61 | 17 | 31 | 15 | 27 | 31 | 0 | 233 |

Le tableau ci-dessous montre un extrait des formations suivies en 2018 par le personnel du site :

| Thèmes 2018 | Nombre de personnes formées |
|---|-----------------------------|
| Réglementaires | 16 |
| Intervention sur feu réel (réalisées au GESIP) | 2 |
| ATEX | 1 |
| POI premières mesures d'urgence | 1 |
| Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux | 1 |
| Sauveteur Secouriste du Travail | 2 |
| Habilitation électrique | 8 |
| Transport matière dangereuse | 1 |
| Métiers | 9 |
| Gestion stocks douane | 3 |
| Maintenance PCC 1er niveau | 2 |
| Sécurité chantiers | 2 |
| IFP Training | 2 |
| Autres (développement personnel) | 3 |

Identification des dangers et évaluation des risques

Risques technologiques : pour rappel, le PPRT a été approuvé par arrêté préfectoral le 06 février 2014 (signature de l'arrêté au dépôt, en présence du Préfet). L'étude de dangers du site a été mise à jour en novembre 2014, le Plan d'Opération Interne (POI)

révisé en septembre 2017 (suite au passage en autonomie en matière de lutte contre l'incendie).

Environnement : les rejets sont suivis par des intervenants extérieurs, (prélèvements trimestriels au niveau des rejets issus des décanteurs, semestriels pour les eaux souterraines). Les résultats sont déclarés sous GIDAF (site internet spécifique de déclaration aux autorités). En 2018, un dépassement s'est produit en indice hydrocarbure C10-C40 (8,71 mg/l contre 5 mg/l définis par l'arrêté préfectoral, mais en deçà des 10 mg/l définis par l'arrêté RSDE d'août 2017) dû à un très faible écoulement (déficit pluviométrique). Le suivi des 5 piézomètres n'a révélé aucune anomalie dans les eaux souterraines.

Le site est certifié ISO 14001 (environnement) et ISO 50001 (efficacité énergétique).

Sécurité / Santé : le document unique d'évaluation des risques professionnels est mis à jour annuellement. Des mesures des légionelles sont effectuées annuellement dans les douches. Les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle au benzène ont été mesurées, ainsi que le bruit au voisinage et l'exposition au bruit en milieu de travail. Le Dossier Technique Amiante a été mis à jour. La Fiche Entreprise a été mise à jour et transmise à l'AIST 21 (médecine du travail). Le site est certifié OHSAS 18001.

Arrêtés préfectoraux : aucun nouvel arrêté n'a été signé.

Inspections DREAL : l'inspection du 29/08/2018 a porté sur le SGS, l'application de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, SEVESO 3, ainsi que sur la sûreté, avec les points suivants :

- PM2I (maîtrise du vieillissement des installations) : réservoirs de stockage, cuvettes de rétention, tuyauteries ;
- SGS : risque foudre, limitation des consommations d'eau, contrôles réglementaires électriques, réseau d'eau potable ;
- Conception et gestion des modifications selon l'arrêté ministériel du 26/05/14 - Analyse des procédures ;
- Visite des installations : sous cuvettes A et B, local DCI, pomperie.

Mentions des décisions individuelles : aucun nouvel arrêté préfectoral n'est paru en 2018. Une demande de permis de démolir pour un bac à eau (ancienne réserve d'eau destinée à la défense contre l'incendie) a été transmise à la mairie de Longvic au 1^{er} semestre 2018 et devrait être instruite par Dijon Métropole (il s'agit d'une démolition sans projet de reconstruction). Un courrier d'information concernant la réalisation de la dernière action issue du Plan d'action Sûreté 2015 (action Dijon Métropole d'abattage d'arbres en limite de propriété) a été envoyé à la DREAL. La nouvelle plaquette PPI du site est en cours de communication à la Préfecture.

Les principaux travaux réalisés en 2018 concernent l'anticorrosion des tuyauteries de la sous cuvette B (10 k€), l'anticorrosion du bac 16 (150 k€), le rebarémage du bac 14 (230 k€), l'upgrade de la protection cathodique, le démantèlement du bac à eau, la refonte du local informatique, l'assainissement avec la séparation des réseaux d'eaux pluviales de celles susceptibles d'être polluées, ainsi que l'ajout de coupe-feu dans certains regards (phase 2 : 70 k€).

Sont programmés pour 2019 : l'anticorrosion du bac 18 (bac 19, dernier bac, prévu pour 2021), la maîtrise du vieillissement cuvette, l'intégration d'un nouveau produit MEP E85 (essence à laquelle est ajouté de l'éthanol), la détection périmétrique, le remplacement de l'automate pour la supervision DCI (automate redondant), la vidéoprotection et l'efficacité énergétique / l'éclairage du PCC.

2.2.2/ Bilan des exercices de préparation aux situations d'urgence

Le Plan d'Opération Interne a été révisé en septembre 2017.

Pour rappel, le dépôt est devenu autonome en terme de défense contre l'incendie (DCI). Dans les scénarios les plus majorants - feu de sous-cuvette A et feu de sous-cuvette B , les feux peuvent désormais être éteints en 20 minutes avec les moyens fixes du dépôt. Précédemment, il fallait attendre l'intervention des pompiers et la mise place en place de canons mobiles pour pouvoir réaliser l'extinction en 1h20.

Question de l'exploitant : la réunion prévue pour effectuer un retour d'expérience n'ayant pas pu se tenir dans les temps, est-elle encore prévue ? La préfecture répond qu'un retour d'expérience a été effectué à chaud et qu'au vu du temps écoulé, une nouvelle réunion n'est à priori pas prévue. Toutes les remarques ont été prises en compte dans le PPI.

2.2.3/ Compte-rendu des incidents et accidents

Aucun événement de nature à porter atteinte à l'environnement ne s'est produit. Un accident du travail a été recensé sur le dépôt. 3 incidents se sont produits :

- Défaillance du groupe motopompe 6 sans effet notable sur la défense contre l'incendie car tous les groupes sont munis de dispositifs redondants : un module électronique gérant la survitesse était défaillant, il a été remplacé les jours suivants par le fournisseur ;
- Défauts intermittents du détecteur GAZ fixe à l'ilôt source 3 : le site utilisant un système à sécurité positive, cet incident n'a pas eu d'impact sur la sécurité. En cause, un module électronique au niveau de l'afficheur du détecteur ;
- Intrusion dans l'enceinte de l'ancien logement de fonction du Dépôt.

2.2.4/ Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

Aucun accident ou incident notable ne s'est produit. L'avancement des plans d'actions et les résultats HSEQ ne font pas apparaître d'écart significatif. Il n'y a eu ni accident majeur, ni écart significatif relevé lors des audits, visites et inspections internes et externes. Les indicateurs en place (environnement, sécurité, qualité et santé) ainsi que les audits (externe ou interne) et les visites (Safety Tour, IGP,...) permettent de mesurer la bonne performance, ainsi que l'efficacité des systèmes de management au sein de l'entreprise pour l'année 2018.

2.2.5/ Programme pluriannuel de réduction des risques

Études

Des mesures de légionelles sont effectuées annuellement dans les douches. Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels sera mis à jour. L'exposition aux agents chimiques dangereux a été évaluée.

Principaux travaux programmés

Sont prévus l'anticorrosion du bac 18, l'intégration de la distribution d'E85, le remplacement de l'automate pour la supervision DCI, le MEP de la supervision DCI, le renforcement de la vidéoprotection et de la protection périmétrique.

2.3/ Dijon Céréales

Le site est un centre logistique de plus de 18 000 m² d'entrepôts. Son activité consiste en la réception, l'entreposage et la préparation de commandes destinées à Dijon Céréales ou d'autres distributeurs. Aucun conditionnement ou reconditionnement n'est effectué sur le site. Il contient des semences industrielles, des semences à pailles, des produits phytosanitaires, de l'agroéquipement (film plastique, ficelles, tréfilés...), des produits destinés à l'alimentation animale et aux espaces verts. L'entrepôt de stockage de produits phytopharmaceutiques est l'installation qui classe le site SEVESO Seuil Haut. Les produits stockés peuvent être de nature toxique, dangereux pour l'environnement, ou inflammables.

2.3.1/ Actions de prévention des risques

Les travaux réalisés en 2018 ont concerné la maintenance approfondie (décennale) sur la chaîne de détection incendie et sur le système d'extinction mousse (64500 €), la réfection des sols derrière la zone de quai (5000 €), le remplacement des disconnecteurs (4700 €).

En 2019, sont prévues la modification des portes coupe-feu du bâtiment phytosanitaire (passage d'un système automatique fonctionnant sur électricité à une fermeture gravitaire) (25000 €), la réfection de la toiture (100000 €), la mise en sûreté du bâtiment administratif (45000 €), la modification du système d'alarme (15000 €).

Les études et contrôles suivants ont été réalisés :

- Maintenance alarme incendie et détection gaz (3500 €)
- Contrôle des installations électriques (2400 €)
- Nettoyage des séparateurs à hydrocarbures (4500 €)
- Gardiennage du site (8000 €)
- Maintenance de la vidéo-surveillance (5000 €)
- Contrôle du disconnecteur (210 €)
- Contrôle des eaux souterraines (3700 €)

2 formations ont été délivrées : formation Matières Dangereuses (réglementation du transport de matières dangereuses ADR principes généraux , juin 2018) et formation incendie (manipulation des robinets d'incendie armés RIA et manipulation des extincteurs, juillet 2018).

2.3.2/ Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

Un exercice de simulation d'un incendie sur un camion en zone de quai a été réalisé le 05/12/2018. Les points d'amélioration suivants ont été identifiés : les guides serre-fils se séparent pendant le tour des cellules, le cahier des visiteurs a été oublié et n'était donc pas disponible au point de rassemblement, 2 portes coupe-feu ne se sont pas fermées entièrement (partie hors SEVESO).

2.3.3/ Incidents

Aucun accident corporel ni incident portant atteinte à l'environnement n'a été relevé. Les incidents (voir tableau ci-dessous) n'ont pas eu de conséquences sur la sécurité.

| Date | Localisation | Description | Criticité | Actions |
|------------|---------------------------|--|-----------|--|
| 05/01/2018 | QUAI / C1 / C2 / SEVESO | MISE EN PLACE PAR EQUIPE ENTRETIEN DC DE DIVERS ELEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS AVEC CHARIOTS : PROTECTION PORTE CF VERS C2 , PIEDS ECHELLES C1 / C2 , PROTECTION RIA ET ISSUE SECOURS ZONE PREPA SEVESO , RAIL PROTECTION CONTRE STOCKAGE AMI | Mineure | TRAVAUX REALISES LES 4 ET 5/01/18 |
| 18/04/2018 | Local Motopompe | FUITE DE LIQUIDE (EAU + EMULSEUR) AU NIVEAU SUPERIEUR DE LA CUVE A EMULSEUR | Mineure | APPEL DESSAUTEL . INTERVENTION LE 20/04/18 |
| 05/03/2018 | Phyto | MISE EN SECURITE BOMBE DE PEINTURE AEROSOL | Mineure | AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STOCKAGE GRILLAGEE AVRIL 18 |
| 04/06/2018 | C6 semences paille | RAIL SUPPORTANT LA PORTE COUPE FEU TORDU SUITE A CHOC AVEC CHARIOT. LE CARISTE RESPONSABLE NE S'EST PAS MANIFESTE .. | Majeure | TRAVAUX REALISES MANUREGION LE 19/07 |
| 01/06/2018 | Quai | TROUS DANS LE SOL ZONE DE QUAI. RISQUE DE RENVERSEMENT, DEGRADATION DU MATERIEL, MAUX DE DOS | Mineure | DEVIS VALIDE AUPRES DE LA STE EBV POUR REPRISE DE SOL. TRAVAUX REALISE EN JUIN 2018 |
| 27/06/2018 | Cellules phytos | DEPLACEMENT DE CAILLEBOTIS SUR RACKS SUITE A DEPLACEMENT AVEC RETRACT DE PALETTES PHYTOS | Mineure | LOCATION D'UNE NACELLE ET REMISE EN PLACE DE TOUS LES CAILLEBOTIS DEPLACES AFIN D'EVITER TOUTE CHUTE DE PALETTE |
| 27/06/2018 | Quai | COMPRESSEUR VIEILLISSANT, CONTROLE DE CONFORMITE DE LA CUVE = A 10 ANS . | Majeure | NOUVEL EQUIPEMENT MIS EN PLACE EN NOV 18 |
| 04/07/2018 | Autres | SELECTEUR DE FERMETURE PORTE CF TORDU, ENTRE COULOIR PHYTO ET ZONE PREPA. FERMETURE PORTE CF INCOMPLETE. | Mineure | INTERVENTION MANUREGION ET REMPLACEMENT SELECTEUR LE 19/07 |
| 27/06/2018 | C3 Naturalis | PALETTE RETROUVEE A TERRE SUITE A RUPTURE D UNE LISSE NIVEAU 10. RUPTURE SUITE A UN CHOC LORS DE LA MISE EN STOCK | Majeure | BLOCAGE DE L'EMPLACEMENT JUSQU'A L'INTERVENTION EQUIPE ENTRETIEN DC. REMPLACEMENT PAR UNE LISSE NEUVE |
| 24/08/2018 | Quai | LISSES MARQUEES SUITE A CHOC AVEC CHARIOTS | Mineure | REPLACEMENT 2 LISSES CABOSSEES PAR EQUIPE ENTRETIEN DC LE 24/08 |
| 08/10/2018 | C5 semences industrielles | Choc sur lisse (fourche de chariot) | Mineure | déplacement palettes et blocage en entree c-5 c0410 / 0510 / 0610 . demande intervention equipe entretien pour remplacement lisse . FAIT EN OCT 18 |
| 29/08/2018 | Quai | porteur Naturalis qui, en quittant le quai a arrache la traverse du niveleur . | Mineure | acces bloqué jusqu'a réparation par ASSA ABLOY . intervention réalisée le 10 / 10 |
| 04/12/2018 | Phyto | DECOUVERTE D'UNE FUIITE SUR AEROTHERME | Mineure | APPEL SPIE ET MISE EN PLACE BAC ET SEAUX POUR RECUPERER AU MIEUX L EAU |
| 22/11/2018 | Quai | BLOQUAGE DE LA PORTE RAPIDE EN POSITION OUVERTE APPEL | Mineure | APPEL EQUIPE MAINTENANCE DEPANNAGE IMPOSSIBLE . INTERVENTION MANUREGION PB FREIN MOTEUR. REMPLCT DE CELUI-CI LE 10 /12 /18 |

2.4/ EDIB

Pour rappel, le site est une ICPE classée SEVESO seuil haut depuis 2017.

Le site effectue le regroupement/transformation et la réexpédition vers les centres de traitement/valorisation finaux. Son empreinte carbone a été réduite pour les déchets traités ou transformés in situ.

2.4.1/ Sécurité

Aucun accident sans arrêt ne s'est produit.

2 accidents du travail avec arrêt se sont produits : le premier consistait en une chute de plain pied d'un salarié (n'a pas regardé où il marchait), le second était un mal de dos pour un chauffeur (entreprise sous-traitante GRG).

29 situations dangereuses ont été identifiées, et 18 accidents relevant de ce que l'on peut qualifier de bobologie sont survenus.

L'accidentologie depuis 2012 est en baisse.

72 causeries (sensibilisation du personnel à la sécurité, de manière régulière et suite à incidents), ont été tenues, réparties entre les différents services : 4 au service Maintenance, 24 au DTQD (réception des déchets conditionnés), 7 au Vrac, 9 au service Collecte, 11 au Laboratoire, 8 au service ADV, 4 avec les commerciaux, 5 avec les managers et autres.

Les services ont par ailleurs été visités par des personnes d'autres services (visites « Vivre »), ceci dans le but d'avoir un œil neuf sur une opération qui est en train d'être menée, et de déterminer si des actions d'amélioration de la sécurité doivent être envisagées : 9 visites pour le service ADV, 4 pour Vrac, 10 pour le Laboratoire, 8 pour DTQU, 11 pour le service Collecte, 1 pour le service Commercial, 2 au service Maintenance.

2.4.2/ Prévention

L'étude de dangers a été réalisée, ainsi que le Plan de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM). Des mesures compensatoires ont été proposées par EDIB pour que les effets thermiques ne sortent pas du site.

Le POI a été rédigé, un exercice a été réalisé en présence de la DREAL en septembre 2018.

112 heures ont été consacrées aux formations POI (accueil, bureaux, exploitation), 50 heures d'exercices et de formation ont été réalisées pour le personnel d'intervention, ceci pour un budget d'environ 7000 €.

2.4.3/ Sécurité incendie sur la plateforme

Un dispositif de brumisation a été mis en place sur un broyeur en 2017, et sur 2 autres en 2018.

En 2017, un départ de feu s'est produit la nuit sur un gros conteneur vrac (GRV).

En 2018, 2 départs de feu se sont produits, pour lesquels le SDIS a été appelé mais qui ont été éteints avant leur arrivée.

Les investissements se sont répartis comme suit, pour un total de 103 409 € :

- Investissement dans la brumisation : 1 700 €
- Investissement sur la détection incendie (complément à l'existant) : 38 300 €
- Ajout d'un poteau Incendie derrière bâtiment broyage : 5 168 €
- Achat de matériel léger d'intervention extinction incendie : 3 500 €
- Investissement dans un automate de pilotage des pompes + ventilation : 20 290 €
- Ajout de caméras de surveillance : 3 851 €
- Consommable émulseur : 30 600 €

En termes d'organisation, un responsable Sécurité-Incendie a été désigné, et des exercices mensuels ont été mis en place, ceci afin de maintenir la formation du personnel (112 heures de formation). Des procédures de contrôles des équipements de détection et d'extinction ont été mises en place et sont vérifiées tous les mois. Un exercice POI a été déclenché le 10 septembre 2018 en présence de la DREAL.

2.4.4/ Traitement d'eaux

Le site dispose d'une convention de rejet dans la station d'épuration (STEP) de Longvic.

Concernant la concentration moyenne annuelle en COT au rejet, 2 paramètres sont difficiles à atteindre : la concentration en nickel se situe entre 0,5 et 2 ppm (particule par million) pour une limite fixée à 0,5 ppm, et celle du manganèse entre 1 et 4 ppm pour une limite fixée à 1 ppm.

Des objectifs ont été fixés et des travaux sont en cours afin de maîtriser ces 2 paramètres : étude sur des prétraitements complémentaires en amont, recherche de solutions de traitement innovantes en aval (phytoremédiation, phycoremédiation). Les objectifs sont de valider la capacité de traitement de finition sur l'azote et la DCO résiduels et d'évaluer l'impact des différents traitements complémentaires sur les teneurs en nickel et en manganèse.

La phytoremédiation présente l'inconvénient de nécessiter une surface importante de culture. La phycoremédiation (culture de micro-algues) reste à l'étude (essais menés actuellement pour une période d'une année), l'exploitant recherche tous les résultats existants à ce sujet. Il reprend par ailleurs la recherche de toutes les solutions existantes concernant ces 2 métaux.

2.4.5/ Perspectives 2019 – 2020

Sont prévus la couverture de l'ensemble du bâtiment de broyage principal A3A et celle des fosses de stockage de broyats en bordure de la voie SNCF. Les permis de construire ont été accordés, l'analyse des offres est en cours. Les travaux sont prévus de mars à mai 2019.

Également prévue, la suppression du portique en fond de site (boulevard de Beauregard) : les canalisations d'eau et d'air comprimé ont été enterrées, ainsi que les câbles. Cette action a permis de supprimer un risque en faisant passer les pelles à cet endroit pour faire le plein de GNR au lieu de passer sous la conduite de gaz à l'entrée du site.

En 2021 ou 2022, l'exploitant projète de sécuriser l'entrée du site grâce à la création d'une nouvelle entrée (échange de terrain entre EDIB et Dijon Métropole en cours).

À la question de la préfecture sur la finalisation de l'étude de dangers, la DREAL répond que des compléments lui ont été transmis en juin 2018 mais qu'elle reste incomplète, notamment sur la dispersion de fumées toxiques consécutives à un incendie. La question de l'évacuation des personnes soumises à ces fumées devra également être traitée. L'exploitant répond que la partie "feu sur l'ensemble des fosses" est en cours d'être finalisée tandis que la partie "dispersion de fumées toxiques", nécessitant une modélisation complexe, prend plus de temps pour être finalisée.

3/ Présentation des inspections et actions menées par la DREAL depuis la dernière réunion de la CSS

3.1/ Raffinerie du Midi

Le 1^{er} thème de l'inspection du 18 octobre 2018 relevait d'une action nationale relative à la prise en compte du risque Inondation dans les sites SEVESO. Raffinerie du Midi est concerné via les remontées de nappe (voir le retour d'expérience de l'inondation de 2013). Le second thème était les prescriptions relatives à l'embranchement fer suite à plusieurs incidents dans ce secteur. Le SGS a par ailleurs été inspecté.

Aucune non-conformité n'a été constatée. Les remarques suivantes ont été formulées : la problématique "Inondations" a bien été prise en compte et des travaux sont prévus pour la réfection de l'embranchement fer, il a été noté qu'une voie d'accès pour les pompiers était inaccessible.

Les principales demandes à l'exploitant suite à l'inspection ont porté sur les procédures à compléter (inondation, SGS, gardien en cas de stationnement de wagons hors période d'ouverture) et sur le fait de veiller à l'accessibilité permanente des voies de secours.

3.2/ Entrepôt Pétrolier de Dijon

L'inspection annuelle a eu lieu le 29 août 2018. Elle a abordé les thématiques suivantes : suites données à l'inspection précédente, plan de modernisation des installations industrielles (PM2I), incidents ou accidents survenus depuis la dernière inspection, respect de certaines dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation, Système de Gestion de la Sécurité « thème conception et gestion des modifications ».

Aucune non-conformité n'a été constatée. L'exploitation de l'établissement est satisfaisante.

Les principales demandes à l'exploitant suite à l'inspection ont été :

- Concernant le PM2I, le cahier des charges établi par le service technique de la visite annuelle des cuvettes de rétention devra être transmis à l'inspection ;
- Concernant la défaillance groupe électrogène, les conclusions du constructeur devront être transmises à l'inspection ;

- Concernant la défaillance de détecteur gaz au PCC, les conclusions par rapport au dysfonctionnement et les actions correctives à mettre en place devront être transmises à l'inspection ;
- Concernant le SGS, l'aspect modification notable devra être complété par rapport à la mise à jour de l'étude de dangers ;
- Concernant le risque foudre, le rapport de vérification devra être transmis à l'inspection.

3.3/ Dijon Céréales

L'inspection du 21 juin 2018 a abordé les thématiques suivantes : suites données à l'inspection précédente, incidents ou accidents survenus depuis la dernière inspection, respect de certaines dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation, Système de Gestion de la Sécurité.

Aucune non-conformité n'a été constatée, l'exploitation de l'établissement est satisfaisante.

Les principales demandes à l'exploitant suite à l'inspection étaient :

- Transmettre le document d'ouvrage exécuté garantissant la conformité du disconnecteur ;
- Transmettre les résultats des contrôles des poteaux incendie ;
- Réaliser l'autosurveillance pour l'air ;
- Poursuivre l'autosurveillance pour les eaux souterraines ;
- Mettre en place des procédures pour évaluer la politique de prévention des accidents majeurs (PPAM) et l'efficacité du SGS ;
- Mettre à jour le registre Déchet ;
- Réaliser l'étude technique Foudre.

3.4/ EDIB

L'inspection du 30 juillet 2018 (volet risque accidentel) a abordé les thématiques suivantes : suites données à la précédente inspection (juillet 2017), documents liés au statut SEVESO seuil haut : étude de dangers (EDD), Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et plan d'opération interne (POI).

Différentes non-conformités ont été relevées. Les principales demandes à l'exploitant suite à l'inspection concernent :

- Le Système de Gestion de la Sécurité, incomplet ;
- La liste des mesures de maîtrise des risques (MMR), non exhaustive, et chaque MMR ne dispose pas de plan de contrôle ;
- Le POI, à compléter ;
- Certaines rétentions (cuves), ni propres ni vides ;
- L'EDD, incomplète sur certains points (effets toxiques des fumées, effets dominos).

En points divers on peut noter qu'un exercice POI a été effectué en interne le 10/09/18, en présence de l'Inspection, et que 2 demandes de permis de construire ont été déposées : l'une concerne l'extension du bâtiment au droit du broyeur d'emballages, l'autre la création d'un bâtiment audessus des fosses à broyats. Pour ces 2 projets, la maîtrise du risque devra être démontrée.

L'inspection du 24 septembre 2018 (volet risques chroniques) avait pour thématique la protection de la ressource en eau et les conditions d'admission et de traitement des déchets.

Différentes non-conformités ont été relevées :

- L'exploitant n'est pas en mesure de suivre de manière constante les délais fixés pour le traitement de certains déchets et le nombre de fûts en transit sur le site ;
- Il n'y a pas de réservoir de coupure ou de bac de disconnexion, en aval du puits et des compteurs raccordés au réseau d'alimentation d'eau potable (AEP) ;
- Plusieurs fûts de produits ou de déchets liquides ne sont pas posés sur rétention ;
- L'auto-surveillance des eaux souterraines n'est pas déclarée sur GIDAF ;
- Les seuils de la convention de rejet sont régulièrement dépassés (eaux résiduaires) ;
- Les installations électriques ne sont pas correctement entretenues.

Les principales demandes à l'exploitant suite à l'inspection concernent :

- Le renouvellement des garanties financières (avant le 30/03/19) ;
- L'éclaircissement des incohérences relevées à la lecture de certains documents de traçabilité de chargements ;
- Prévoir des tests et la maintenance des bacs de disconnexion à installer ;
- Revoir le dispositif d'isolement du site et l'inspection ITV du réseau d'eaux du site en 2019 ;
- Respecter les échéances fixées pour la maintenance préventive des équipements ;
- L'étanchéité de certaines rétentions ne semble pas être contrôlée ;
- Intégrer la directive IED (directive européenne relative aux émissions industrielles) dans la mise en conformité du rejet des eaux de process (voir les conclusions relatives aux meilleures techniques disponibles – MTD, publiées par la commission européenne) ;
- Se positionner par rapport à l'arrêté ministériel « RSDE » d'août 2017 (Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau) ;
- Le lieu de stockage des bouteilles de gaz est inapproprié (effets dominos internes susceptibles de se produire).

4/ Avancement de la mise en place des différents PPRT.

4.1/ Entrepôt Pétrolier de Dijon

Le PPRT a été approuvé le 6 février 2014.

Le Plan de Protection des Personnes rédigé par la société Thevenin-Ducrot a fait l'objet d'une inspection en 2018. Son déploiement devra être testé en conditions réelles avec EPD.

Les panneaux de signalisation de danger à destination du public ont été mis en place.

Concernant les mesures techniques et organisationnelles pour réceptionner l'information de la détection d'une fuite de produit transmise par l'exploitant, interdire l'accès et évacuer le boulevard des Industries (à mettre en place sous 5 ans), différents rendez

vous ont eu lieu entre le gestionnaire de voirie (Dijon Métropole), EPD et la DREAL. Dijon Métropole a reçu les premiers devis, les travaux ont été budgétés pour une réalisation prévue en 2019, le plan de gestion du trafic est réalisé.

Concernant le renforcement du pont du Canal, une étude a été envoyée à Dijon Métropole, la réflexion est en cours.

Concernant le parking Poids Lourds à coté de la station AVIA : celui-ci est désormais fermé. Les parcelles seront prochainement vendues pour des projets différents.

Discussions :

Suite à l'adoption du PPRT d'EPD, la mairie de Longvic devait prendre un arrêté d'interdiction de stationner à proximité du site et mettre en place un dispositif asservi à un système d'alarme déclenché par EPD afin de gérer la circulation sur le boulevard des Industries en cas d'accident. Dijon Métropole répond que le projet est inscrit au budget, qui sera voté la semaine prochaine, de même que le renforcement du pont du Canal. Concernant la question de la préfecture sur circulation et le stationnement des poids lourds, la représentante de Dijon Métropole ne peut pas répondre dans l'immédiat car elle ne dispose pas de tous les éléments.

Concernant la station Avia, la préfecture informe que désormais elle dispose d'une structure pouvant accueillir des personnes en cas d'accident, et que la distribution automatique 24h/24h a été arrêtée, diminuant de fait la présence de véhicules sur la zone.

La DREAL présente son retour d'expérience sur l'exercice PPI d'EPD du 8 juin 2018: celui-ci s'est très bien déroulé en termes de stratégie et de communication entre les pompiers et l'exploitant. Concernant la circulation, le boulevard des Industries a été bloqué rapidement car les forces de l'ordre étaient déjà présentes au niveau du canal, impliqué dans la première partie du scénario. Par contre, les véhicules provenant de la rue Aspirant Pierrat ont emprunté le boulevard des Industries car la rue n'était pas bloquée : en cas de nuage de vapeur d'essence (UVCE), cela peut provoquer une explosion.

La préfecture fait remarquer que 20 minutes ont été nécessaires pour le bouclage de la zone, alors que les forces de police étaient déjà présentes, délai bien trop long vis-à-vis des accidents possibles dans la zone. Le plan de gestion du trafic n'est donc pas adapté. Sollicité, EPD répond qu'il est essentiel de statuer sur le positionnement des futures barrières, en intégrant la rue Aspirant Pierrat. La DREAL informe qu'une réunion sera organisée à ce propos.

4.2/ Raffinerie du Midi

Le PPRT a été approuvé le 28 novembre 2016.

Le gestionnaire des lignes de transport devra déplacer ou adapter les arrêts présents dans le périmètre du PPRT, ceci dans un délai de 2 ans : Dijon Métropole a étudié la possibilité de déplacer l'arrêt de bus situé en zone rouge mais cette modification présente un accroissement des risques au titre de la sécurité routière. Une étude des abribus a été réalisée et confirme leur résistance à la suppression.

La mise en place de panneaux de signalisation de danger et d'interdiction au public est prévue par Dijon Métropole d'ici la fin de l'année 2018 : Dijon Métropole confirme leur mise en place prochaine.

Concernant 2 mesures de délaissement, pour Bourgogne Armatures et le Club de Tir de la Police, les propriétaires réfléchissent à une mise en œuvre de mesures alternatives, solution qui sera probablement adoptée. Un groupe de travail entre Raffinerie du Midi, Bourgogne Armatures et la DREAL a été mis en place pour optimiser l'avancement de leur projet.

Concernant le renforcement des habitations, le déploiement d'un dispositif financé par l'ANAH est en cours de réflexion au sein des collectivités : Dijon Métropole informe que la partie ingénierie a été budgétée et sera présentée au vote la semaine prochaine.

Les informations qui seront transmises aux différentes activités économiques présentes dans la zone sont en préparation.

5/ Points divers

Entrepôt Pétrolier de Dijon a indiqué que des gens du voyage s'étaient installés dans la zone, puis sont partis en avril 2018. Un groupe est actuellement installé sur le terrain de la CCI, qui jouxte de dépôt. La CCI a informé la préfecture, le 19 juillet 2018, du fait qu'elle a clôturé le site le 31 août 2018.

La réalisation des travaux d'amélioration de la gestion des eaux pluviales boulevard des Industries, rue Lauterbach et rue du Port est prévue entre décembre 2018 et mars 2019. EPD demande quels seront les impacts, notamment sur la circulation environnante et si des mesures sont prévues.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie l'assistance pour sa participation et clôt la séance.

Présents

M. Catherine MORIZOT, directrice de la Défense et de la Protection Civile (DDPC), préfecture de Côte d'Or

M. Thierry BRULÉ, chef du bureau Sécurité civile, préfecture de Côte d'Or

Mme Hamaé DAFRI, bureau Sécurité civile, préfecture de Côte d'Or

Mme Gaëlle LEVITE, service Prévention des Risques, DREAL Bourgogne Franche Comté, DREAL Bourgogne Franche Comté

M. Alain SZYMCZAK, chef de l'unité départementale de Côte d'Or, DREAL Bourgogne Franche Comté

M. Sébastien LAUER, unité départementale de Côte d'Or, DREAL Bourgogne Franche Comté

M. François BAUDIN, unité départementale de Côte d'Or, DREAL Bourgogne Franche Comté

M. Michel CHAILLAS, adjoint SPRE, DDT de Côte d'Or

M. Philippe CHAGNON, directeur général des services, Ville de Longvic

M. Cyril SARRON, directeur de cabinet, Ville de Longvic

Mme Christèle TRANCHANT, directrice de la sécurité civile, Dijon Métropole

Mme Isabelle AUBERT, chargée des risques majeurs, Dijon Métropole

M. Patrice VOISIN, CAPREN
Mme Rachelle RENIER, déléguée du personnel, EDIB
M. Nicolas GROSSET, directeur général, EDIB
M. Thierry ECOSSE, responsable de la plate-forme, Dijon Céréales
Mme Audrey RICHARD, responsable QHSE, Dijon Céréales
M. Marc HALL, chef de dépôt, Entrepôt Pétrolier de Dijon
M. Henry JEANDEL, service QHSE, Entrepôt Pétrolier de Dijon
Mme Guillemette COURTIER, responsable relations administrations, Total Marketing France pour EPD
Mme Claudine TERNAT, déléguée du personnel, Raffinerie du Midi
M. Damien BURSAC, chef de dépôt, Raffinerie du Midi

Compte rendu : Mme Catherine SAUT, ACERI-BFC

La Présidente,

Signé : Catherine MORIZOT